L'OEIL D'EGAL SPORT

22 Février 2022

« SPORT DE HAUT NIVEAU ET MATERNITÉ, C'EST POSSIBLE »

Un nouveau guide sur la maternité et le sport vient d'être publié par le ministère des sports. Plus spécialement destiné aux sportives de haut niveau cet outil a vocation à démontrer que la performance sportive et la maternité sont compatibles. Il est un précieux allié pour toutes celles qui désirent être accompagnées dans cette étape très spécifique de leur vie et s'adresse également à leur encadrement, famille, club, fédération et partenaires.

Il propose une multitude d'informations pratiques, de conseils sur la manière d'adapter son entrainement et sa nutrition, d'appréhender les modifications anatomiques, psychologiques et physiologiques induites par la grossesse, de se faire accompagner dans les démarches administratives liées à l'arrivée d'un enfant ou encore connaître ses droits.

Ce nouvel ouvrage apporte un éclairage enrichi des dernières avancées dans de nombreux domaines en lien avec la pratique du sport de haut niveau. Il vient compléter les guides « *Sport et maternité* » réalisé en 2010 et « *Je peux pratiquer des APS pendant ma grossesse et l'accouchement* » réalisé très récemment, tous deux en ligne sur le site Egal Sport (rubrique guides et rapports).

Si les dispositions réglementaires concernent les sportives de haut niveau, les sportives professionnelles, non inscrites sur les listes ministérielles, ne sont pas logées à la même enseigne. Dans ce domaine, seul le handball, a donné l'exemple en obtenant, par un accord sectoriel inédit entré en vigueur au 1er juillet 2021, que les joueuses professionnelles évoluant en D1 conservent leur salaire durant douze mois en cas de maternité. Cette mesure qui va être étendue aux handballeuses de deuxième division est une grande première !

Dans les autres sports « pro » la trop courte durée du congé maternité de la convention collective nationale du sport rend bien délicat voire incompatible maternité et poursuite d'une carrière sportive. L'exemple du handball peine à

être mis en place dans d'autres disciplines en raison de rapports complexes, voire conflictuels entre les clubs, qui ne voient très souvent que l'intérêt sportif immédiat, et leur fédération respective. Souhaitons que de telles avancées puissent se concrétiser dans un avenir très proche.

Retrouvez le guide « Sport de haut niveau et maternité, c'est possible » :

https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/shn_maternite_guide.pdf